

L'association.....

titulaire d'une autorisation d'émettre en FM sous le nom de Radio.....

représentée par son (sa) président (e) :

Pour l'année 2018 et pour me représenter dans le cadre des réunions statutaires de la confédération, je déclare donner mandat à : *(Cocher une seule possibilité)*

- la fédération régionale : (Nom de la fédération).....
- le collège C.N.R.A. de la fédération régionale : (Nom de la fédération).....
- la fédération nationale : (Nom de la fédération).....
- le collège des radios non-fédérées (dont le représentant sera désigné en amont de l'ouverture de l'Assemblée Générale)

En donnant mandat, ma radio devient membre de la C.N.R.A. et dispose du droit de vote lors de l'Assemblée Générale (1 Radio = 1 Vote).

En donnant ainsi mandat, j'ai pris connaissance des statuts de la C.N.R.A. et de la charte des radios citoyennes et j'engage ainsi ma structure à respecter les dispositions et les valeurs défendues dans ces textes. J'atteste, notamment, que ma structure est éligible au Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER).

En donnant mandat, ma structure sera représentée par la C.N.R.A. auprès des partenaires nationaux institutionnels et associatifs du secteur de la communication sociale de proximité (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, AFDAS, Commission paritaire de la Convention Collective de la radiodiffusion, etc...).

Je précise que dans le cadre d'un éventuel litige en matière de droits d'auteur et voisins (SACEM, SPRE), je demande à être représenté par la C.N.R.A. auprès de ces organismes. *(Mention à rayer si vous avez donné mandat à une autre organisation).*

La participation annuelle d'un montant de **120€ (Adhésion annuelle CNRA) + 50€ de participation exceptionnelle, optionnelle et unique pour la mise en place de l'application smartphones et tablettes de la CNRA***, sera réglée : *(Cocher une seule possibilité)*

- à l'ordre de ma fédération régionale qui reversera l'intégralité des cotisations perçues accompagnées des mandats.
- à l'ordre de la C.N.R.A. auprès du collège C.N.R.A. de ma fédération régionale.
- à l'ordre de la C.N.R.A. accompagnée de mon mandat, pour les radios non-fédérées.

Merci de cliquer sur le lien suivant afin de valider ou d'invalider votre participation à la mise en place de l'application pour smartphones et tablettes de la CNRA : <https://docs.google.com/document/d/1fvaihNuYpzNhGQr2SpNZu-3ZJJfxGBHrYPrqqPriLnU/edit>

Fait à

Le

Signature du (de la) président(e) et empreinte de l'association obligatoires.

Coordonnées pour transmission d'informations

Nom du contact :

Téléphone :

Adresse postale :

Courriel :

N° SIRET :

N° Inscription en Préfecture :

- **Ce Mandat doit être retourné à votre fédération ou collègue CNRA de votre fédération avant le 31 mars 2018 pour participer à l'Assemblée Générale du 26 Mai 2018.**
- *Les statuts de la CNRA et la Charte des Radios Citoyennes sont consultables sur Internet : www.cnra.fr*
- *Il est précisé que ce mandat se poursuit jusqu'à son renouvellement, sauf dénonciation écrite adressée à mon mandataire avec copie à la CNRA.*
- **Attention :** Conformément aux accords conclus avec la SACEM et afin de bénéficier d'une déduction de 5% sur le paiement dû à la SACEM :
 - *« le bénéfice de la réduction protocolaire est réservé aux seuls adhérents, titulaires d'une convention CSA pour un service local associatif de radiodiffusion de catégorie A, sous réserve de la remise des justificatifs de leur adhésion à la CNRA qu'ils communiqueront chaque année à l'entité géographique de la Sacem territorialement compétente pour l'année écoulée, en même temps que les éléments comptables nécessaires au calcul de la redevance définitive.*
 - *Pour les nouveaux adhérents ou en cas de renouvellement tardif de l'adhésion (c'est-à-dire intervenant plus de trois mois après la date de reconduction du contrat), la réduction s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année de la date effective d'adhésion ou de ré-adhésion à la CNRA. » (Paragraphe I.2.B.b. du Protocole d'accord Sacem)*
- *** Application CNRA pour tablettes et smartphones.**

La CNRA a la volonté de mettre en avant les savoir-faire, les talents et les compétences des radios associatives.

C'est dans ce but qu'a été validé en l'Assemblée Générale de 2017 le projet de création d'une application pour smartphones et tablettes.

*L'application sera une plateforme commune qui permettra l'accès aux programmes de l'ensemble des radios adhérentes, visant ainsi à **promouvoir** et à **soutenir les valeurs des radios associatives**.*

*L'objectif est de valoriser les radios associatives auprès du grand public en modernisant leur image et en permettant une **navigation intuitive, rapide et efficace** grâce à une interface moderne et épurée.*